



Révision du Plan Local d'Urbanisme
6.2 Plan des servitudes

Document arrêté en Conseil Municipal en date du 24 juin 2022



A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux

Cours d'eau concernés par la servitude

AC1 - Servitude relative aux monuments historiques

Générateur de la servitude

Périmètre de protection

AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés

Site inscrit de la Vallée de la Juine

Site classé de la Vallée de la Juine

AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Périmètre de protection éloigné du captage d'eau de Bouray-sur-Juine

I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

Ligne 400 kV

I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel

Canalisation

PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique

Ancienne décharge municipale

PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

Faisceau de protection

T1 - Servitude relative aux voies ferrées

Emprise de la ligne ferroviaire

